

conseil québécois du
patrimoine vivant

CC - 86M
C.G. - PATRIMOINE
RELIGIEUX

Un autre regard sur le patrimoine religieux du Québec

Mémoire présenté à la Commission de la Culture
de l'Assemblée nationale du Québec

par le

Conseil québécois du patrimoine vivant

Québec

Le 7 octobre 2005

418-524-9090

C.P.1442, Québec, (Qc) G1K 7G7

Téléphone : (418) 644-2772

Télécopieur : (418) 644-7670

Courriel : cqpv@cvfa.ca

www.cqpv.qc.ca

Le Conseil québécois du patrimoine vivant [CQPV] est un organisme culturel national dont la mission essentielle est de regrouper et représenter les acteurs, individus et organismes, qui œuvrent de diverses manières à la mise en valeur des éléments intangibles de la culture "héritée". Plus ou moins synonyme de locutions comme patrimoine immatériel, patrimoine d'expression, patrimoine oral..., la notion de patrimoine vivant fait référence au fait que les éléments de culture sur lesquels porte l'action du Conseil et de ses partenaires sont indissociables de leurs porteurs et de leurs pratiquants, et que leur mise en valeur passe nécessairement par la mise en œuvre des savoirs et savoir-faire sans lesquels ces objets de culture n'existeraient pas.

Ainsi, au-delà des produits de la culture, qu'on retrouve sous forme d'objets matériels ou documentaires dans les collections, les musées les archives..., nous nous intéressons aux producteurs, aux modes de production et à la dynamique de cette production, dans les milieux qui les ont vu naître, évoluer, se transmettre, être utilisés et se perpétuer jusqu'à tout récemment, voire jusqu'à aujourd'hui par les mécanismes de la tradition orale, et dans les nouveaux milieux qui les adoptent, les adaptent et les réactualisent.

Loin d'une action tournée vers la reproduction du passé, vers la reconstitution figée ou mythique d'objets révolus, nous nous intéressons à leur mode d'actualisation ou de réactualisation dynamique et à leur inscription dans les pratiques de groupes d'appartenance contemporains : communautés culturelles bien sûr, mais aussi cercles choisis, groupes d'affinité de pratiques, organismes de loisirs socioculturels, relations de voisinage, associations, groupes professionnels, sociétés ou regroupements d'artistes, etc., etc.

* * *

Certains pourront s'interroger sur le pourquoi de ce préambule un peu théorique sur la notion de patrimoine vivant et sur le mandat et les missions du Conseil, et s'étonneront peut-être que nous nous intéressons aux questions relatives au patrimoine religieux, alors que nos actions portent plus souvent sur les pratiques expressives de la culture populaire traditionnelle : musique, danse, chanson, conte, pratiques artisanales, etc.

Or, tout ce qui relève des pratiques "éthiques", pour reprendre les mots employés par Jean Du Berger dans sa Grille des pratiques culturelles, a contribué à forger les mentalités de la population québécoise et s'inscrit ainsi de plein droit dans la problématique du patrimoine religieux, et, partant, dans celle du patrimoine global. Car la notion de patrimoine immatériel ne se limite pas à quelques genres de la culture, mais englobe au contraire toutes les manifestations culturelles collectives portées par la parole et exprimées dans des gestes et des comportements dont nous sommes héritiers et souvent porteurs inconscients.

En effet, s'il est une chose qui a conditionné l'évolution ethno-historique de la population québécoise et des communautés qui la constituent, c'est bien la religion. Ses normes, ses cadres de référence, ses symboles, ses contraintes, ses prescriptions ont façonné la personnalité de la société québécoise et ont fortement marqué sa vision du monde et sa façon d'être au monde, jusque dans les comportements individuels et collectifs les plus anodins.

Les traces visibles, objets de culte, lieux de culte, ne sont jamais que les représentations matérielles des systèmes de valeurs qui ont été mis en place par l'institution religieuse, relayée jusqu'à tout récemment par l'institution politique et administrative ; nous n'avons qu'à penser au temps qu'il aura fallu pour enfin déconfectionnaliser les commissions scolaires pour constater l'importance des imbrications entre le profane et le religieux dans notre histoire comme dans notre quotidien.

Ces systèmes de normes et de valeurs ont été vécus par la population, qui les a aussi façonnés à sa manière, qui les a plus ou moins intégrés dans des pratiques, des discours, des récits, des comportements plus ou moins conformes aux canons de l'Église, voire prenant parfois quelques libertés par rapport dogme. Il en résulte un ensemble de manifestations, des systèmes de valeurs parallèles, qui sont eux aussi part du patrimoine collectif. Cette religion populaire, ce " patrimoine méprisé " pour reprendre la locution employée il y a quelques années par Jean Simard, fait aussi partie du panorama et devrait être pris en compte dans la réflexion actuelle sur le patrimoine religieux, son devenir comme partie d'une culture globale, et sa mise en valeur dans des conditions adéquates et conformes aux exigences éthiques contemporaine.

* * *

Or, ce qui frappe à la lecture du document de consultation, c'est que la notion de patrimoine religieux, malgré quelques allusions qui relèvent davantage de l'incantation que d'une conviction réelle, est presque exclusivement construite autour de ses traces matérielles, réduisant encore une fois la notion de patrimoine à ses aspects tangibles. Ce que nous appelons " discours incantatoire " est contenu dans les deux encadrés de la page 14 du document de consultation de juin 2005, Dans les deux cas, on affirme explicitement que le patrimoine est constitué de " tout objet ou ensemble matériel ou immatériel, reconnu et approprié collectivement [...] " (rapport Roland Arpin, cf note 5), ou encore " [...] un vaste héritage, non seulement de biens matériels mobiliers et immobiliers, mais aussi de biens immatériels tels que les traditions littéraires, orales et artistiques [...] " (Commission des biens culturels, cf note 6).

Beaux principes, en effet. Mais quand on lit attentivement le document de consultation, il n'est question, ailleurs, que de biens matériels, lieux de culte, églises, couvents, monastères, presbytères, cimetières, calvaires et croix de chemin, établissement de la santé ou de l'éducation (entendre hôpitaux, écoles et collèges...), d'archives ou d'œuvres d'art. On en parle en terme de protection, de conservation, de restauration...

De traditions orales, de récits, de croyances, de légendes, de discours, de cantiques, de chansons, point, ou si peu. La seule mention d'un éventuel aspect immatériel considéré dans la problématique du patrimoine religieux concerne la mémoire des communautés religieuses, une déploration de la " perte des traditions, des savoirs et des savoir-faire religieux ", et une proposition de " réalisation d'enquêtes orales auprès des membres des communautés religieuses " (page 19). Bref, reconstituer le discours de l'institution par les membres de l'institution... Nous aurions souhaité, tant qu'à parler d'enquête orale, qu'on propose également de donner la parole au peuple, aux fidèles, voire aux mécréants, et considérer comme faisant également partie du patrimoine religieux, la façon de recevoir et de vivre au quotidien le discours normatif de

l'institution religieuse... ; la façon de vivre au quotidien avec la religion, les modes de dévotion, les rituels, les prières les croyances, les peurs, les superstitions... ; les formes narratives, chansons, cantiques, récits, légendes..., liées à ces pratiques au quotidien ou mettant en scène Dieu, les saints, les personnages bibliques, les anges, le diable ; l'expression de la foi et de l'espérance dans la réalisation et l'utilisation d'objets, la réalisation de dessins ou de sculptures, l'insertion de motifs décoratifs dans le mobilier ou les vêtements, la fabrication de croix de chemin, d'ex-voto, etc. Voilà qui aurait montré que la référence à l'immatériel dans les principes exposés en préambule n'était pas que du discours convenu aussitôt oublié. C'est ce que nous attendons d'une politique du patrimoine religieux qui prendrait en compte non seulement les objets, mais aussi les hommes et les femmes qui les fabriquent et les utilisent, l'imaginaire et le discours de ces hommes et de ces femmes. C'est ce que nous attendons, globalement, d'une éventuelle politique du patrimoine qui prendra en compte, sur un pied d'égalité et avec des moyens égaux, les aspects immatériels et matériels du patrimoine culturel considéré dans sa globalité et non dans une de ses partialités.

Nous convenons bien sûr avec nos collègues ethnologues, historiens, historiens de l'art..., que les traces matérielles du patrimoine religieux doivent faire l'objet d'un inventaire, d'une préservation, voire parfois d'une sauvegarde en urgence. Nous sommes évidemment solidaires du fait qu'il faille trouver des modalités de mise en valeur adéquates des éléments signifiants du parc religieux mobilier et immobilier. Mais nous refusons le principe qu'il faille tout investir dans la préservation et négliger par conséquent, en prétextant le manque de moyens budgétaires, toute autre forme d'intervention sur le patrimoine, en particulier pour ce qui concerne ses dimensions mémorielles et leurs manifestations orales.

Ainsi, compte tenu de la place qu'a occupé et occupe toujours le fait religieux dans l'imaginaire collectif et du rôle déterminant qu'il a joué dans le développement de notre personnalité collective, nous ne pouvons pas, si nous affirmons nous intéresser au patrimoine religieux, passer ses aspects immatériels par pertes et profits.

Il existe en effet des manifestations orales et comportementales nombreuses dont nous retrouvons des traces dans la littérature, dans les archives, dans le discours, dans les comportements collectifs, dans les rites autour de la naissance et de la mort, voire jusque dans le langage au quotidien. Par exemple, les jurons, sacres et blasphèmes qui émaillent la langue de nombre de nos contemporains, quel que soit d'ailleurs leur milieu d'appartenance et leur rang socio-économique, montrent assez que nous portons tous un héritage marqué par le religieux... Nombre de ces pratiques sont inscrites dans le calendrier qui, comme chacun sait, doit beaucoup au religieux, lui-même tributaire et héritier d'un sacré pré-chrétien (rappelons par exemple que l'année liturgique est construite autour de la date de Pâques, elle-même déterminée en fonction des phases de la lune autour de l'équinoxe du printemps). Bref, le religieux est partout, il nous a façonnés, et ce serait lui faire injure que de le réduire à ses seuls aspects tridimensionnels.

* * *

Déjà, nous croyons avoir relativement bien circonscrit ce que nous entendons, ce que nous devrions tous entendre, par la notion de patrimoine religieux. Inutile ici de procéder à un

inventaire à la Prévert de tout ce qui devrait être pris en compte en terme de connaissance et de reconnaissance.

Tout peut-être imaginé pour augmenter notre connaissance de cet ensemble de pratiques et de manifestations culturelles : inventaires, enquêtes orales, mémoires, thèses, études, publication de recueils, d'anthologies, etc. Une politique de mise en valeur du patrimoine religieux devrait inclure dans ses programmes un cadre permettant le soutien budgétaire nécessaire à la réalisation de telles initiatives d'études et de recherches.

Nos liens avec le terrain, notre réseau d'associations partenaires, notre inscription dans la vie culturelle locale, l'expertise de plusieurs des cadres du réseau dans le domaine de l'enquête orale, sont autant d'atouts qui font de nous un interlocuteur parfaitement légitime pour toute entreprise éventuelle d'inventaire et d'ethnographie de l'oralité témoignant du patrimoine religieux. Nous sommes bien sûr prêts à nous associer à toute initiative qui contribuerait à augmenter la connaissance que nous avons des composantes orales et immatérielles du patrimoine religieux, comme d'ailleurs du patrimoine en général.

Même si elle est loin d'être exhaustive, une importante documentation existe déjà sur la question ; les centres d'archives et les bibliothèques regorgent de documents oraux, manuscrits, imprimés, relatifs aux répertoires de chants et de récits à caractère religieux. Des travaux documentaires remarquables ont été publiés pour ce qui concerne la chanson (voir par exemple l'ouvrage de Carmen Roberge et Conrad Laforte, *Chansons folkloriques à sujet religieux* ou encore le CD *Il n'y a qu'un Dieu* préparé par Lucien Ouellet et produit par le Musée canadien des civilisations). Certaines études sur le légendaire, nous pensons ici, par exemple, à la thèse de Jean Du Berger sur la légende du " Diable beau danseur ", qui n'a malheureusement jamais été publiée, sont elles aussi exemplaires. Toute cette production mériterait d'être plus connue et plus largement diffusée.

Mais au-delà d'une approche documentaire et analytique, dont l'apport est nécessaire mais insuffisant pour qu'on puisse vraiment parler d'une mise en valeur, notre action s'inscrit toujours dans le sens de la réappropriation par la collectivité des savoirs, savoir-faire et formes expressives du patrimoine oral et gestuel.

Or, dans le cas du patrimoine religieux, les croyances, pratiques, discours liés à l'expression du religieux dans la vie quotidienne sont systématiquement connotés, expriment une éthique spécifique qui n'en font pas des objets " neutres " comme peuvent l'être les techniques artisanales utilitaires ou les pratiques ludiques ou esthétiques de la culture traditionnelle, danse, musique, etc. Cela pose dès lors le problème du choix des éléments culturels à privilégier et des formes que pourraient prendre diverses initiatives de mise en valeur des témoignages immatériels du religieux qui ne serait pas que documentaires, de l'inscription de ces pratiques dans le domaine de ce que nous appelions ci-haut le " vivant ", la culture pratiquée plutôt que contemplée.

La question est délicate. Pour des questions d'éthique et de stricte neutralité par rapport aux convictions des uns et des autres, nous nous refuserions, comme organisme inscrit dans la démocratie et non dans une quelconque théocratie, à valoriser des pratiques religieuses spécifiques, liées aux dogmes et aux principes de telle ou telle religion ou de tel ou tel système de croyance. Ce qui ne nous interdit pas cependant, à l'exemple de ce qui est souvent fait pour les

musiques sacrées, d'encourager et de soutenir différentes approches esthétiques, artistiques, des éléments culturels narratifs ou musicaux qui sont liés au sacré par leur thématique, mais dont l'usage serait désacralisé, ou tout au moins sort du religieux ecclésial...

Nous pensons, pour choisir un exemple parmi d'autres, aux cantiques populaires liés à la période de Noël, qui ne se réduisent pas à la demi-douzaine de pièces harmonisées par Ernest Gagnon au tournant du siècle dernier et dont l'inventaire et le repérage dans la mémoire populaire sont loin d'être achevés par ailleurs... Nul ne disconvient qu'ils sont partie intégrante de la mémoire collective liée au religieux, mais qu'ils recèlent des dimensions esthétiques qui font en même temps qu'ils lui échappent, tout comme les cantates de Bach échappent à l'éthique du protestantisme qui les a inspiré au dix-huitième siècle... Un travail de prospection, de recension, d'arrangement et de création autour de ce répertoire de cantiques serait une entreprise parfaitement légitime allant à la fois dans le sens du témoignage d'une histoire et d'une mentalité, et dans celui de la reconnaissance des qualités esthétiques intrinsèques de la tradition orale poétique et musicale. Elle mériterait tout à fait d'être soutenue dans le cadre d'une politique de mise en valeur des éléments signifiants du patrimoine religieux, au même titre que la réfection d'un orgue ancien ou la réparation de la toiture d'une église.

Ceci n'est qu'un exemple parmi d'autres, car tout est imaginable... On n'a qu'à penser aux néoconteurs qui utilisent abondamment le légendaire dans leurs prestations. Une équipe vient tout juste de mettre en place un spectacle intitulé " Ça parle au diable ! ", travaillant ainsi autour de l'imaginaire sans pour autant tomber dans le sectarisme. Un chanteur comme Michel Faubert a abondamment puisé dans le répertoire de plaintes à sujet religieux pour construire le programme de plusieurs de ses albums. Bref, on le voit, il est donc tout à fait possible, sans tomber dans des univers connotés avec des convictions religieuses qui risqueraient de devenir délicates à manipuler, de développer ou d'inventer des façons originales d'utiliser cette documentation dans des projets de mise en valeur qui témoignent à la fois de sa richesse et de sa diversité, et qui mettent en valeur la mémoire des porteurs de ces traditions orales et de ceux qui, dans l'univers contemporain de la pratique artistique, en sont les émules et les continuateurs.

* * *

Les quelques réflexions qui précèdent nous paraissent avoir balisé le terrain pour qu'on voit dans quel sens nous comptons répondre aux questions que se pose la commission sur le patrimoine religieux... Car la question nous paraît, malheureusement, mal posée.

Sans vouloir offenser personne, parler essentiellement en terme de conservation impose un cadre de réflexion réducteur. Elle nous oriente systématiquement vers le tridimensionnel, le matériel, l'immobilier, et évacue par le fait même les principes que nous appelions ci-haut " incantatoires " au sujet de l'immatériel.

Nous pensons qu'il faut substituer à la dictature de la conservation à tout prix un esprit de valorisation de la culture qui passe par les hommes et non par les choses, par les pratiques plutôt que par les produits, par les processus plutôt que par les résultats, par la dynamique dans l'espace et le temps plutôt que par la fixation des objets dans des formes figées et définitives, par le faire et le " faire faire " plutôt que par le donner à voir.

Quoi conserver ? Ce qui peut encore avoir un sens et une utilité dans la vie et dans les pratiques sociales et artistiques, serait-ce en effet comme témoignage. Pour ce faire, point n'est besoin de conserver la totalité du parc immobilier (et d'investir de sommes pharaoniques dans cette entreprise qui ne laisserait que quelques miettes à tout ce qui ne serait pas matérialisé dans le bois ou la pierre...). Par ailleurs, à côté de ces traces matérielles à sauvegarder (que nous ne contestons nullement sur le principe, mais sur les disproportions entre les budgets et les énergies qui sont consacrés au matériel par rapport à l'immatériel), favoriser l'émergence des mémoires orales et de ce qu'elles peuvent receler de traces tout aussi significatives pour la compréhension de la culture québécoise.

L'utilité dont nous parlons peut être envisagée également dans l'utilisation des espaces du patrimoine religieux. D'autres que nous se feront les hérauts de cette idée et l'argumenteront en conséquence, mais nous souscrivons totalement à l'idée de transformer les lieux de culte en lieu d'expression de la culture...

Comment le conserver ? En le faisant vivre, tout simplement, plutôt qu'en l'embaumant, qu'en le muséifiant... Il suffit d'identifier les éléments de ce patrimoine qui peuvent être réinsérés dans la culture et réappropriés par les individus, les groupes, les communautés d'appartenance..., comme pratiques valorisées et du coup, valorisantes pour celles et ceux qui les retrouvent ou les adoptent. Bien sûr, cela n'interdit pas, comme nous l'écrivions plus haut, de favoriser l'enrichissement et le développement de la documentation relative au patrimoine religieux (sources sonores, visuelles manuscrites, etc.), et d'aider les archives au moyen de soutiens budgétaires conséquents, à constituer cette documentation et surtout à la médiatiser, à la rendre accessible au public. Mais encore ici, ces opérations de constitution et de communication documentaire, pourtant essentielles, sont malheureusement toujours jugées comme étant trop onéreuses alors qu'on consacre cent fois plus, sans état d'âme et sans se poser de questions, à la conservation des pierres.

Qui le conservera ? Pour ce qui est du parc immobilier et des objets de culte, nous laissons à d'autres le soin de répondre. Pour ce qui relève de la parole, des gestes et de la mémoire, les centres d'archives, aidés comme il devraient l'être, sont parfaitement aptes à remplir la mission de conservation, mais aussi de truchement (si on leur donne les moyens d'assurer cette part essentielle de leur mission). Pour le reste, si on convient que le principe fondateur de l'action ne doit pas être la conservation à tous prix, mais la réinsertion dans les pratiques culturelles, tout le monde pourra devenir " conservateur ", ou plutôt " porteur ", puisque l'objet patrimonial, religieux, ou pas d'ailleurs car le principe sur lequel nous fondons notre action vaut pour l'ensemble des formes expressives de la culture, sera du coup redevenu vivant, qu'il aura retrouvé du sens, une utilité, même si ce n'est pas nécessairement son sens originel... Car il en va du patrimoine religieux comme du reste : une des lois immuable du fonctionnement de la transmission de la culture est le transfert fonctionnel. Un objet qui perd sa fonction doit en retrouver une autre, sinon, il est condamné à disparaître. C'est dans l'ordre des choses.

Pour lui éviter la disparition, on peut l'aider à retrouver une place, à retrouver une utilité sociale, à être mieux perçu par le public comme par ses porteurs. C'est dans ce sens de la dynamique culturelle que s'inscrit résolument l'action du Conseil québécois du patrimoine vivant et de son réseau d'associations et d'organismes affinitaires.

Nous souhaitons pouvoir continuer à travailler dans ce sens avec tous les partenaires institutionnels qui partagent avec nous cette conviction que le patrimoine culturel est avant tout un question de pratique. Nous souhaitons qu'une éventuelle politique de préservation du patrimoine religieux inscrive cette approche aussi bien dans ses principes que dans ses programmes d'action, et qu'elle y consacre tous les moyens nécessaires.

Bibliographie sommaire

Du Berger, Jean. *Grille des pratiques culturelles*. Sillery, Septentrion, 1997.

Laforte, Conrad et Carmen Roberge. *Chansons folkloriques à sujet religieux*. Québec, Presses de l'université Laval, 1988.

Musée canadien des civilisations. *Il n'y a qu'un Dieu*. Album CD préparé par Lucien Ouellet.

Simard, Jean, Milot, Jocelyne et René Bouchard. *Un patrimoine méprisé. La religion populaire des Québécois*. Montréal, Hurtubise, 1979.